

221C0479
FR0013153541-FS0154

3 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2021, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Majorelle Investments¹, (39 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir 4 525 691 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 10,003% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

¹ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 39 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg) contrôlée conjointement par MM. Gabriel Naouri et Daniel Kretinsky par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée MiCasa SAS et de la société par actions de droit tchèque EP Corporate Group a.s. qu'ils contrôlent respectivement.

² Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.